



Assemblée générale

Distr. limitée
3 juillet 2017
Français
Original : anglais

Comité spécial de l'océan Indien Session de 2017

Projet de rapport

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/22, l'Assemblée générale, après avoir pris acte du rapport du Comité spécial de l'océan Indien (A/70/29), a prié le Président du Comité de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et de lui en rendre compte, par l'intermédiaire du Comité, à sa soixante-douzième session.

2. En application de cette résolution, le Comité a tenu sa session officielle (457^e séance) le 10 juillet 2017, au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Le Président a également organisé un certain nombre de consultations et de réunions au cours de l'année 2017.

3. À la 457^e séance, les délégations ci-après ont fait des déclarations au cours du débat général consacré au point 4 de l'ordre du jour : [à compléter]

4. Le Comité est composé des États suivants :

a) Quarante-trois membres :

Allemagne	Kenya
Australie	Libéria
Bangladesh	Madagascar
Bulgarie	Malaisie
Canada	Maldives
Chine	Maurice
Djibouti	Mozambique
Égypte	Norvège
Émirats arabes unis	Oman
Éthiopie	Ouganda
Fédération de Russie	Pakistan
Grèce	Panama
Inde	Pays-Bas
Indonésie	Pologne
Iran (République islamique d')	République-Unie de Tanzanie
Iraq	Roumanie
Italie	Seychelles
Japon	Singapour



Somalie
Soudan
Sri Lanka
Thaïlande

Yémen
Zambie
Zimbabwe

b) Observateurs :

Afrique du Sud
Népal
Suède

5. À l'issue des élections organisées afin de pourvoir les sièges vacants, le Bureau du Comité se composait comme suit :

Président :

Amrith Rohan Perera (Sri Lanka)

Vice-présidents :

Darren Hansen (Australie)
[à compléter] (Indonésie)
[à compléter] (Mozambique)

Rapporteuse :

Lalaina Josie Brigitte Raharimboahangy (Madagascar)

II. Travaux du Comité en 2017

A. Adoption de l'ordre du jour

6. À sa 457^e séance, le Comité a adopté l'ordre du jour paru sous la cote A/AC.159/L.147, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Élection des membres du Bureau.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Rapport du Président du Comité présenté en application du paragraphe 3 de la résolution 70/22 de l'Assemblée générale.
5. Adoption du rapport du Comité qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.
6. Questions diverses.

B. Rapport du Président

7. À sa 457^e séance, le Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, relatif au rapport présenté par son président en application du paragraphe 3 de la résolution 70/22 de l'Assemblée générale. Le Président a fait la déclaration détaillée ci-après au sujet des consultations qu'il avait menées :

[à compléter]

8. Au cours de la séance, un échange de vues a eu lieu sur un certain nombre de questions concernant les travaux du Comité.

9. Le Comité a réaffirmé qu'à la lumière des nouveaux défis et menaces pesant sur la région, le mandat du Comité spécial demeurerait pertinent. Les organisations

telles que l'Association des États riverains de l'océan Indien ont été perçues comme particulièrement importantes pour le renforcement de la coopération en matière de sûreté et de sécurité maritimes. Les participants à la réunion ont insisté sur la nécessité, pour les États Membres, de maintenir leur engagement dans le processus de détermination des orientations futures des travaux du Comité. Celui-ci a réaffirmé sa détermination à réaliser les objectifs consistant à instaurer la paix, la sécurité et la stabilité dans la région de l'océan Indien.

10. Le Comité s'est de nouveau déclaré convaincu que la participation de tous les membres permanents du Conseil de sécurité et des principaux usagers maritimes à ses travaux était importante et contribuerait à faire progresser un dialogue bénéfique à tous en vue d'instaurer des conditions de paix, de sécurité et de stabilité dans la région.

C. Recommandations

11. Le Président a été prié de poursuivre ses consultations avec les membres du Comité et d'en rendre compte à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatorzième session, par l'intermédiaire du Comité.

D. Adoption du rapport du Comité

12. À la 457^e séance, la Rapporteuse a présenté le projet de rapport du Comité.

13. À la même séance, le Président a informé les membres du Comité qu'il entendait tenir des consultations portant sur le texte du projet de résolution qui serait présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session.

14. Également à la même séance, le Comité a adopté son rapport.
